

**Autorisant l'occupation du domaine public
par le magasin l'Armoire d'Adèle
Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024 à
l'occasion de la fête des Métiers d'Art**

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Vu la demande présentée le 12 avril 2024 par Mme Lepertel Christine - Gérante du magasin l'Armoire d'Adèle, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public devant les deux emplacements du magasin place République afin d'installer une tonnelle dans le cadre de la fête des Métiers d'Art,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024, Mme Lepertel Christine - Gérante du magasin l'Armoire d'Adèle est autorisée à occuper le domaine public devant les deux emplacements du magasin place République afin d'installer une tonnelle dans le cadre de la fête des Métiers d'Art.



Article 2

Il est ici rappelé que Mme Lepertel Christine devra faire son affaire personnelle de la pose des panneaux réglementaires.

Autorisant l'occupation du domaine public
par le magasin l'Armoire d'Adèle
Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024 à l'occasion de
la fête des Métiers d'Art

Article 3

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- Mme Christine LEPERTEL,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 15/04 au 06/05/2024

La notification faite le 15/04/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
vendredi 12 avril 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER